

Mars 2017

# DÉCRYPTAGES

Les fiches outils à destination des élus

## BREXIT : LA REVANCHE DES PERDANTS DU DUMPING SOCIAL

Les causes du Brexit sont anciennes. En effet, dès l'admission du Royaume-Uni dans la Communauté Économique Européenne (1973), les gouvernements, qu'ils soient travaillistes ou conservateurs, ont utilisé la « clause de retrait » pour exonérer leur pays de la législation sociale européenne. La nouvelle vague conservatrice, à partir de 2010, a encore réduit la protection juridique et sociale des travailleurs.

Tous ceux qui travaillent, ou travaillaient, dans l'industrie et dans les activités de service non qualifiées, ont vu leurs salaires et leurs revenus sociaux diminuer depuis la crise. Dans ces conditions, le compromis négocié par D.Cameron à Bruxelles en février 2016 : maintien du Royaume-Uni comme acteur sur le plus grand marché du monde, sans contrepartie pour ceux qui subissent les dégâts d'une large ouverture sur l'extérieur, est apparu comme un marché de dupe au camp majoritaire des perdants. Quant à la négociation de sortie de l'UE, la menace du gouvernement britannique de pratiquer le dumping social et fiscal, au cas où ses demandes ne seraient pas acceptées, n'est pas crédible : ce dumping existe déjà.

**éthix**

37, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
Tél. 01 58 53 53 00 - Fax. 01 43 49 08 14  
[www.ethix.fr](http://www.ethix.fr) - [courrier@ethix.fr](mailto:courrier@ethix.fr)

# LES RÉGRESSIONS DU DROIT ET DES INSTITUTIONS DU TRAVAIL<sup>1</sup>

---

Le démantèlement des institutions, et du droit du travail, lancé par Margaret Thatcher et John Major (1979-1997), n'a pas été remis en cause par les gouvernements travaillistes (1997-2010). La nouvelle vague conservatrice qui a suivi, avec les deux gouvernements Cameron (2010-2016), a accentué la libéralisation du marché du travail, durci les conditions d'accès à la protection sociale, et diminué ses prestations. Cette nouvelle vague a continué à s'affranchir des règles et de la législation de l'Europe sociale, en utilisant la clause de retrait (opting out), qui donne la possibilité à un pays membre de refuser, dans certains domaines, les principes juridiques, ou les législations, qui ne lui conviennent pas.

Traditionnellement la durée du travail n'est pas déterminée par la loi au Royaume-Uni (RU). Néanmoins, en 1998, le gouvernement de Tony Blair a fait une concession au droit européen, en acceptant, pour son pays, la limite du temps de travail hebdomadaire qui était fixée à 48 heures pour l'ensemble de l'Union. Cependant, ce gouvernement a obtenu de la Commission européenne que cette limite puisse être dépassée, lorsque les salariés y renoncent par écrit.

En matière contractuelle, il existe, depuis les années 1970, la possibilité pour les employeurs d'utiliser des contrats de travail « zéro heure ». Il s'agit de contrats qui ne garantissent aucun nombre d'heures de travail aux salariés. Étant donné le flou institutionnel et juridique qui entoure ce type de contrat, les services officiels britanniques fournissent eux-mêmes des évaluations

contradictoires de leur nombre<sup>2</sup>. L'enquête qui est faite auprès de la population suivant les normes européennes (enquête sur les forces de travail) estimait, au début de l'année 2016, le nombre de personnes employées avec des contrats zéro heure à 903 000 (soit 3 % de l'emploi total). Mais à la même date, l'enquête britannique auprès des entreprises estimait le nombre de contrats de ce type à 1 700 000. Une différence qui s'explique en partie du fait qu'un salarié est susceptible d'avoir plusieurs contrats zéro heure. Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, toutes catégories confondues, 15 % ont effectivement travaillé 0 heure la semaine qui a précédé l'enquête.

En ce qui concerne le droit du travail, le gouvernement Cameron a mis en place un programme dont l'objectif était de réduire au maximum le coût des licenciements<sup>3</sup>. En 2013, les indemnités pour licenciement abusif (non-respect des clauses du contrat de travail par l'employeur) ont été plafonnées à un an de salaire. De plus, les deux premières années du contrat de travail, l'employeur ne peut pas être attaqué pour licenciement abusif. Pour ce qui est des licenciements collectifs, le délai de préavis a été abaissé de 90 à 45 jours. Enfin les frais de justice, pour un salarié qui introduit une requête devant les tribunaux de travail (l'équivalent de nos conseils de prud'hommes), ont été considérablement augmentés. L'objectif a été atteint, puisque, selon un rapport de la chambre des Communes, le nombre des requêtes devant ces tribunaux a chuté de 64 % entre octobre 2013 et septembre 2014.

---

1. Voir aussi : REDOR Dominique, Comment le dumping social a entraîné le Brexit, note des *Économistes Atterrés*, décembre 2016, disponible sur [www.atterres.org](http://www.atterres.org).

2. CHANDLER Mark, Contracts that do not guarantee a minimum number of hours, Office of National Statistics, September 2016.

3. Conseil d'orientation de l'Emploi, *Les réformes du marché du travail en Europe*, tome 2, Monographies, 2015, disponible sur : [www.coe.gouv.fr](http://www.coe.gouv.fr).

# LE GEL ET LES RÉDUCTIONS DE CERTAINES PRESTATIONS SOCIALES

---

Après la période thatchérienne, Tony Blair a développé une nouvelle approche de la protection sociale en remplaçant ce qui restait du *welfare state* par le *workfare state*. Le principe de base est de « faire que le travail paie » (*to make work pay*), et que les prestations sociales soient conditionnées à des contreparties de la part des bénéficiaires. Cette « activation » a conduit le gouvernement travailliste à la fin des années 1990, et au début des années 2000, à réduire la durée (à six mois), et le montant des allocations de chômage<sup>4</sup>. En 2002, a été créée une prime pour l'emploi (dénommée *working tax credit*), pour les travailleurs à temps partiel, et les enfants à leur charge (*child tax credit*).

En 2016, le gouvernement a introduit une nouvelle réforme dénommée : *universal credit* qui regroupe l'ensemble des prestations sociales versées sous conditions de ressources (allocation chômage, allocation logement, prime pour l'emploi, garantie de revenu pour les plus démunis). A cette occasion, le gouvernement a décidé de geler pendant quatre ans (2016-2020), l'enveloppe budgétaire globale consacrée à ces prestations. C'est ainsi que le montant de la prime pour l'emploi versée aux travailleurs employés à temps partiel a été réduit<sup>5</sup>. De plus, la partie du crédit d'impôt versée pour charges familiales a été limitée, par la nouvelle législation, à deux enfants.

# CRISE FINANCIÈRE, BAISSÉ DES SALAIRES, ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

---

Le RU est un des pays du monde le plus durement touché par la crise financière à partir de 2008, en raison de la déréglementation des marchés financiers, immobiliers et des activités bancaires. Pour éviter les faillites bancaires en série, qui auraient plongé l'économie britannique dans le chaos, le gouvernement a mis en place des plans de sauvetage des banques extrêmement coûteux pour les finances publiques. Le taux d'endettement public britannique s'élevait en 2015 à 90 % du PIB<sup>6</sup>, égal à celui de la zone euro, en raison de l'impact de la crise de 2008, et du coût de ce sauvetage.

Pour ce qui est du chômage, les responsables britanniques se sont toujours vantés d'obtenir de très bons résultats, surtout depuis la crise. En effet, le taux de chômage officiel a culminé à 8,1 % en 2011, et est retombé à 5,3 % en 2015. Mais ces indicateurs ne reflètent qu'une partie de la situation du marché

du travail. En effet, selon la définition internationale du chômage qui est retenue (au sens du BIT), ne sont considérées comme chômeurs que les personnes qui n'ont pas du tout travaillé (pas une seule heure) la semaine où elles sont interrogées sur leur situation. Or depuis la crise, et la dérégulation accrue du marché du travail, les petits boulots, à horaires réduits (voir les contrats zéro heure), se sont multipliés. Ceci explique en partie pourquoi le salaire net horaire réel moyen a baissé de 9 % au cours de la période 2008-2015. Ce dernier indicateur donne une estimation du pouvoir d'achat d'une heure de travail fournie par chaque salarié. Dans beaucoup de cas, la diminution du temps de travail s'est ajoutée à cette baisse.

De plus, la quasi-stagnation de la productivité du travail sur une longue période doit être mise en parallèle avec la prolifération des petits boulots temporaires, et mal

---

4. REDOR Dominique. Les réformes du marché du travail en Europe. *Les Cahiers français*, Août 2016, n° 394.

5. Conseil d'Orientation de l'emploi, op.cit., p. 275-280

6. Les données statistiques présentées sont toutes extraites de la base de données d'Eurostat (disponible sur [www.ec.eurostat.eu](http://www.ec.eurostat.eu)).

payés. En effet, selon les données fournies par Eurostat, la productivité horaire du travail dans l'économie britannique, en sept ans (2008-2015) n'a augmenté que de 0,2 % par an (sur la même période cette croissance a été de 0,7 % en France, pays qui n'a pourtant été que peu performant). Ces évolutions ne montrent pas seulement une dégradation très sensible du pouvoir d'achat des salariés, mais aussi une crise d'efficacité du modèle économique britannique. Les pressions à la baisse sur les salaires, l'indemnisation du chômage, et la protection sociale n'ont pas les vertus supposées par les partisans du moins disant social, et du travail à bas coût. En effet, depuis le début des années 2000, le RU est resté le champion d'Europe des déficits commerciaux, constamment supérieurs à 100 milliards d'euros par an, avec l'Union européenne et le reste du monde. Compte tenu des « réformes » introduites, les entreprises ont

eu tendance à employer des travailleurs peu qualifiés, mal payés et interchangeableables, plutôt que de miser sur l'innovation, la qualification et l'investissement matériel et immatériel (formation) qui sont les déterminants à long terme de la position et du solde commercial d'un pays sur les marchés mondiaux.

En 2015, avec un revenu réel disponible médian par personne inférieur de 11 % à celui de la France, et de 13 % inférieur à celui de l'Allemagne, la proportion de personnes sous le seuil de pauvreté (fixé à 10 620 euros par an pour le RU, 11 930 euros pour la France, et 12 200 euros pour l'Allemagne), était de 16,7 % au RU, supérieure à celui de la France (13,6 %), et égal à celui de l'Allemagne. Les inégalités individuelles de revenu (après impôts et prestation sociales) étaient les plus élevées parmi les grands pays européens, à parité avec l'Italie.

## LES CONTRADICTIONS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

---

Le RU, dès le départ, a décidé de rester en retrait (clause d'*opting out*) des accords de Schengen. Il est donc, le seul maître du contrôle de l'entrée sur son territoire des personnes originaires de pays extérieurs à l'UE. Pour ce qui est des migrants originaires de l'UE, lorsque dix nouveaux pays ont été admis en 2004, et deux en 2006, une période transitoire de sept ans était prévue, avant que les mouvements de travailleurs soient libres à l'intérieur de l'Europe. Le gouvernement du RU a décidé d'ouvrir immédiatement ses frontières aux ressortissants de ces pays. En fait l'objectif était de diminuer l'immigration extra-européenne, et de la remplacer par une immigration en provenance de l'UE. Il s'agissait aussi de recueillir une main d'œuvre relativement qualifiée, et peu exigeante en matière de rémunérations et de conditions de travail, au sortir du communisme et d'une période de transition difficile. L'année 2004 a effectivement correspondu à une augmentation du flux net migratoire au RU (immigration –

émigration, toutes origines confondues)<sup>7</sup>. En fait, si le nombre d'immigrants en provenance de l'UE a augmenté, celui des immigrants en provenance de pays extérieurs, sous contrôle exclusif des autorités britanniques, n'a que légèrement diminué. En 2015, il y avait 3 millions d'étrangers travaillant au RU, dont plus de 60 % en provenance de l'UE.

Quant à l'impact de l'immigration sur la protection sociale, une étude de l'Institute for Fiscal Studies<sup>8</sup>, centre de recherche indépendant, appliquée aux ressortissants d'Europe centrale et orientale entrés au RU depuis 2004, a montré que son effet était largement positif sur les finances publiques et les comptes sociaux. En effet les nouveaux immigrants, pour la plupart d'âge actif, ont moins recours que les nationaux aux services sociaux, et contribuent davantage au paiement des impôts. Un résultat confirmé par d'autres études sur le sujet menées pour les pays de l'OCDE<sup>9</sup>.

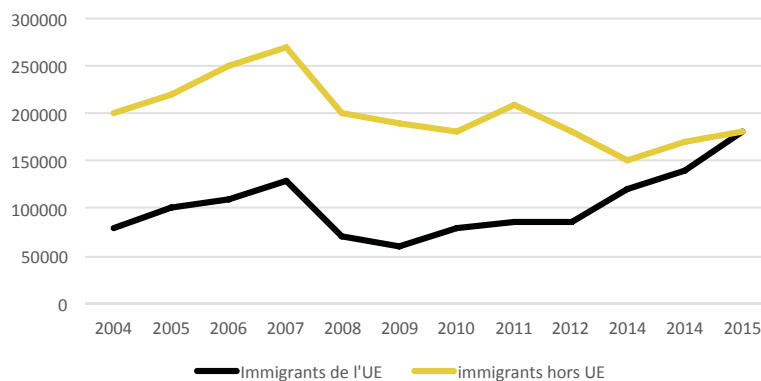
---

7. Office for National Statistics, *Migration Statistics Quarterly Report*, February 2017; disponible sur [www.ons.gov.uk/populationsandmigrations](http://www.ons.gov.uk/populationsandmigrations).

8. DUSTMAN Christian, FRATTINI Tommaso, HALLS Caroline, *Assessing the fiscal costs and benefits of A8 migration to the UK*, *Fiscal Studies*, n° 31, p 1-41. 2010.

9. OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, éditions de l'OCDE. 2013 et 2016.

## IMMIGRATION NETTE ANNUELLE AU ROYAUME-UNI



Source : Office for National Statistics (2017), Migration Statistics Quarterly report.

Ainsi la politique migratoire du RU, au cours des dix dernières années, apparaît contradictoire. Les travailleurs d'Europe centrale et orientale, qui ont été admis de façon anticipée, ont participé à l'accroissement de la production britannique, et ont apporté leur contribution au système de protection sociale. Mais, à partir de la crise financière, les prestations sociales ont été gelées, voire diminuées, pour l'ensemble de la population, alors que les besoins en services sociaux, en éducation, et en logements ont augmenté avec les nouveaux arrivants.

Ces évolutions ont créé des perdants et des gagnants de l'ouverture des frontières aux migrants européens. Les perdants ont été les travailleurs pauvres, et les titulaires de revenus sociaux. Les gagnants ont été les salariés des institutions financières, et des entreprises liées à la mondialisation, les actionnaires de ces institutions et entreprises, et les propriétaires de logements dans les régions dynamiques qui ont profité de la spéculation immobilière.

## LES NÉGOCIATIONS AVEC L'UE EN VUE DE GAGNER LE RÉFÉRENDUM, ET LE VOTE PROTESTATAIRE DU BREXIT

Après les élections législatives en 2015, David Cameron, dans l'espoir de gagner le référendum sur l'appartenance du RU à l'UE, a conçu une stratégie qui reposait sur la négociation d'un « statut spécial pour le RU, à l'intérieur de l'UE ». C'est au sommet européen, qui eut lieu à Bruxelles le 19 février 2016, que celui-ci a obtenu de l'ensemble des pays européens la satisfaction de la plupart de ses revendications. Il a alors adressé un message de victoire aux élus, et à tous les citoyens britanniques<sup>10</sup> : « A l'issue de cet accord, nous serons membres de cette partie de l'Europe qui travaille pour

nous, et nous pourrions influencer les décisions qui nous concernent, tout en jouant un rôle de pilote du plus grand marché du monde » et il ajoutait : « Il n'y aura plus de prestations, et d'avantages sociaux donnés, sans rien en échange (*no more something for nothing*) ».

Ce sont bien sûr les migrants qui étaient visés dans la dernière partie de cette intervention, et en particulier les migrants venus d'Europe. C'est ainsi que dans l'accord européen, il était prévu que les migrants en provenance de l'UE, qui n'avaient pas trouvé de travail au bout de

10. Prime Minister statement following the European council Meeting, 19 February 2016, disponible sur : [www.gov.uk](http://www.gov.uk).

six mois, soient renvoyés dans leur pays d'origine. De plus, ces mêmes migrants devaient attendre quatre ans avant d'avoir un plein accès aux prestations sociales. Dans le volet « business », il était par ailleurs indiqué que les entreprises britanniques seraient libérées des contrôles et tracasseries de Bruxelles.

Ainsi le chef du gouvernement, qui avait lui-même poursuivi la déréglementation du marché du travail, et la baisse de la protection sociale, qui s'est mis en marge de l'Europe sociale, et alors que le sauvetage des banques a coûté 123 milliards de livres aux contribuables britanniques (National Audit Office, 2010), a trouvé les responsables du déclin du niveau de vie des Britanniques : les migrants européens, et la bureaucratie bruxelloise. Ce faisant David Cameron a voulu jouer sur l'attachement traditionnel des Britanniques à leur souveraineté nationale, et sur leur méfiance pour les idées, les influences, voire pour les migrants en provenance du continent. Mais en éliminant la perspective d'une alliance plus étroite du RU avec le reste de l'Europe, il n'a pas pu, pour autant, contrecarrer les effets sur les électeurs de la montée du dumping social et des inégalités, dont il était un des artisans.

Le Premier ministre a été le champion des gagnants d'une mondialisation favorable aux activités liées aux banques, à l'accueil des investissements financiers inter-

nationaux, à la spéculation immobilière, aux nouvelles technologies, localisées essentiellement dans la région de Londres. De plus une fiscalité de plus en plus favorable aux hauts revenus et aux entreprises a été mise en place. Les perdants de la mondialisation, ceux qui travaillent ou travaillaient dans l'industrie, et dans les activités de services non qualifiés : le commerce, la restauration, les services à la personne ont vu leurs salaires et leurs revenus diminuer à la suite des politiques qui ont été menées. Aucun frein, ni filet de sécurité, bien au contraire, n'a été mis en place pour amortir les dégâts sociaux ainsi créés. L'agglomération de Londres a voté à 60 % en faveur du « *remain* », et les régions les plus pauvres et les plus déshérités du centre et du nord de l'Angleterre (Midlands, Yorkshire) ont voté massivement, à 60 %, pour le Brexit.

Les citoyens britanniques, ou plutôt le camp majoritaire des perdants, ont refusé la vision ultra-libérale de l'Europe qui leur était proposée par l'accord de Bruxelles. Une leçon à méditer pour l'UE, et pour ceux, parmi ses membres, qui voudraient s'aventurer sur la même voie que le RU.

---

*Dominique REDOR - Professeur Émérite à l'université de Paris-Est*  
*domredor@free.fr*